

Groupe Thématique Migrations

Cadre stratégique

Le Maroc, désormais pays de départ, de transit et d'accueil de migrants et de réfugiés, se trouve confronté à une situation complexe et doit relever aujourd'hui le défi d'élaborer une réelle politique en matière de migration, prise dans toutes ses dimensions ; migrations économiques, mouvements de réfugiés et de demandeurs d'asile, migrations irrégulières.

Le Groupe Thématique Migrations du Système des Nations Unies au Maroc propose dans ce document les grandes lignes de sa stratégie, dont l'objectif ultime est de soutenir les autorités marocaines et tous les partenaires concernés dans la mise en œuvre d'une meilleure gestion des flux migratoires, conformément au cadre de l'UNDAF approuvé pour la période 2007-2011.

Ce cadre stratégique s'inspire en partie du plan d'action adopté lors de la conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement de Rabat les 10 et 11 juillet 2006, ainsi que des recommandations élaborées par l'Atelier National sur la Migration les 26 et 27 juillet 2006.

La stratégie envisagée par le Groupe Thématique Migrations se doit d'être en priorité axée sur le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés, ainsi que sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Une place centrale doit également être accordée à une meilleure organisation de la migration régulière afin de prévenir les migrations irrégulières et les risques qui en découlent pour les Etats concernés comme pour les migrants irréguliers eux-mêmes. Aussi, le lien entre migrations et développement doit être renforcé, d'une part pour optimiser les retombées positives des migrations dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, et d'autre part, pour pouvoir envisager des alternatives socio-économiques aux migrations.

Un plan d'action est tiré de ce document, répertoriant les opérations à mener par les différentes agences du Système des Nations Unies au Maroc pour atteindre les objectifs fixés. Les opérations qui y sont listées sont celles qui sont envisageables à court et moyen termes (2nd semestre 2007-2008). Après évaluation et suivi de celles-ci, d'autres activités pourront être détaillées.

Le présent document n'a pas la prétention de fournir une liste exhaustive des questions à traiter en matière de migrations, mais permet d'identifier cinq secteurs-clés pour lesquels le SNU au Maroc porte un intérêt particulier et pense jouer un rôle dans l'élaboration d'actions dont l'impact devrait être positif.

Les cinq grands objectifs qui constituent la ligne stratégique développée par le Groupe Thématique Migrations du Système des Nations Unies au Maroc sont les suivants :

- Le soutien aux autorités marocaines dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion des flux migratoires ;
- La promotion et le respect des droits des migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, et l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- La contribution à une meilleure gestion de la migration régulière ;
- Le développement d'alternatives socio-économiques aux migrations ;
- La lutte contre les phénomènes de traite et de trafic des migrants.

Une Journée de réflexion sera organisée début novembre pour présenter ce cadre stratégique aux différents participants de cette rencontre, en particulier aux autorités marocaines.

Chaque stratégie de ce document sera déclinée en activités, qui formeront le cadre d'action du Groupe Thématique Migrations du Système des Nations Unies.

Objectif 1 : Soutenir les autorités marocaines à développer et mettre en œuvre leur politique de gestion des flux migratoires

Stratégie 1.1 : Appuyer les institutions marocaines dans la mise en œuvre de politiques adaptées et conformes aux normes internationales en matière de migrations¹

→ Renforcer les capacités nationales en termes de ressources et de formation du personnel pour la formulation, la mise en place et le suivi de la politique migratoire marocaine.

→ Veiller à la cohérence de la politique nationale en matière de migrations avec les autres politiques en vigueur au Maroc (développement économique, commerce, politique de l'emploi, sécurité intérieure, droits humains, etc.).

→ Soutenir la mise en place de programmes de formation pour les parlementaires, les magistrats, les forces de l'ordre (y compris la police des frontières) et les représentants des ONG en matière de protection des droits des migrants et des réfugiés.

→ Envisager de soutenir (modalités à définir) le comité de suivi ou autres cercles de réflexion et de consultation qui se chargent de l'élaboration d'une politique nationale de migration ou de certains éléments d'une telle politique, dans la mesure où ceux-ci fassent part au Groupe thématique Migrations des domaines sur lesquels le SNU pourrait collaborer.

NB : Cette stratégie d'appui aux autorités marocaines sera également envisagée au niveau local, notamment dans les sites particulièrement concernés par les phénomènes migratoires.

Stratégie 1.2 : Encourager une gestion régionale solidaire des flux migratoires

→ Appuyer les processus de consultation régionale en matière de migrations : encourager la tenue de conférences et forum de discussions régionaux entre les pays d'Afrique du Nord, ainsi qu'entre les pays d'origine, de transit et d'accueil.

→ Développer l'échange d'information sur les migrations (données statistiques, profils des migrants, base de données régionale sur les compétences nord-africaines à l'étranger, politiques en vigueur dans les différents pays, etc.).

→ Encourager la mise en place et l'échange de bonnes pratiques et de politiques en matière de migrations et d'asile à l'échelle régionale.

Stratégie 1.3 : Créer/renforcer le lien entre la recherche et les acteurs politiques et associatifs en matière de droits des réfugiés et de droits des migrants

→ Soutenir les travaux des réseaux de chercheurs et d'experts regroupant acteurs scientifiques, associatifs et politiques en matière de migration et d'asile ; inciter à la collaboration entre ces acteurs.

→ Promouvoir et développer l'enseignement du droit des réfugiés et des migrants dans les universités marocaines.

→ Promouvoir l'implication des chercheurs académiques et des experts dans le développement ou la révision de législations relatives aux migrations ainsi que pour la formation technique.

¹ Le terme « migrations » est entendu dans ses multiples dimensions : régulières, irrégulières, forcées, volontaires, involontaires ; vers le Maroc, à partir du Maroc et en transit.

Objectif 2 : Promouvoir les droits fondamentaux des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile (notamment des femmes et des enfants)

Stratégie 2.1 : Veiller au respect des dispositifs juridiques existants pour préserver les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés

→ Veiller au respect de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), ainsi que des Conventions n° 97 et 143 de l'OIT (plaider pour la ratification de ces deux dernières).

→ Veiller également à l'application pleine et entière des dispositions de la Convention de Genève relative au statut de réfugié, et notamment plaider pour la reconnaissance effective par les autorités marocaines du statut de réfugié et la délivrance de permis de séjour pour les réfugiés reconnus par l'UNHCR.

Stratégie 2.2 : Améliorer les conditions de vie des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc

Emploi

→ Appuyer les autorités locales et nationales à collaborer avec les employeurs, les organisations de la société civile et les associations de migrants et de réfugiés pour promouvoir leur processus d'intégration et leur accès au marché de l'emploi ainsi qu'aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) (veiller notamment aux femmes et aux mineurs non accompagnés).

Logement

→ Améliorer l'accès des migrants et des réfugiés à des logements répondant à des besoins de base ; soutenir le gouvernement marocain dans ses entreprises pour le développement des capacités de logement du pays.

Santé

→ Soutenir les efforts effectués pour développer et améliorer l'accès des migrants et des réfugiés aux services publics de soins médicaux.

Education

→ Permettre aux enfants de migrants et de réfugiés installés au Maroc d'être scolarisés et aux adolescents et adultes de bénéficier de formations professionnelles ; soutenir aussi bien les autorités marocaines que les associations oeuvrant en ce domaine (alphabétisation, scolarisation, formation professionnelle).

Stratégie 2.3 : Mener des campagnes de sensibilisation auprès du public et des acteurs clés

→ Participer à l'amélioration de l'information sur les migrations, en collaboration avec les media nationaux ; s'efforcer de viser des groupes cibles dans la société et les acteurs susceptibles de s'intéresser à la question.

→ Organiser des campagnes de sensibilisation sur les migrations, notamment lors du 20 juin et du 18 décembre, respectivement journées mondiales des réfugiés et des migrants.

→ Organiser des événements culturels pour une meilleure connaissance des cultures d'origine des migrants et des réfugiés (notamment subsahariens).

Objectif 3 : Contribuer à une meilleure gestion de la migration régulière

Stratégie 3.1 : Mieux gérer les migrations économiques et notamment faciliter les migrations circulaires et temporaires **entre le Maroc et les pays** de destination en tenant compte des besoins des marchés du travail

- Plaider pour une application pleine et entière des accords existants entre pays en matière de main d'oeuvre et d'emploi.
- Encourager les mesures facilitant la circulation des travailleurs dans le cadre de programmes de migrations temporaires, en impliquant aussi bien les Etats que le secteur privé (employeurs).
- Améliorer l'information sur les besoins et les conditions d'accès aux marchés du travail dans les différents pays d'accueil des migrants, ainsi qu'au Maroc.

Stratégie 3.2 : Optimiser les retombées positives des migrations pour le **Maroc**

- Soutenir les agences et les organisations des émigrés qui s'impliquent dans le développement du **Maroc/région marocaine d'origine**.
- Appuyer **l'Etat** et les institutions financières pour rendre les transferts de fonds des migrants plus simples et moins coûteux.
- Optimiser l'usage des fonds des migrants, et notamment favoriser les investissements qui sont bénéfiques au développement socio-économique du **Maroc/région marocaine d'origine**, comme par exemple le financement de l'amélioration des services publics et les investissements vers des secteurs productifs et générateurs d'emploi.
- Encourager les transferts de compétences des diasporas **vers le Maroc**, en termes de savoir-faire, d'innovation technologique, d'idées : développer l'attractivité du **Maroc** et y créer un climat favorable pour le développement des compétences ; maintenir le contact avec les compétences expatriées.

Objectif 4 : Développer et soutenir des alternatives socio-économiques aux migrations

Stratégie 4.1 : Soutenir les projets de développement socio-économique dans les régions à fort taux de départ

- Soutenir les AGR dans les régions à fort taux de départ, appuyer les projets de développement local, notamment par le renforcement des capacités des acteurs locaux du développement.
- Soutenir les candidats à l'émigration dans des projets de développement personnel et professionnel et notamment optimiser la formation professionnelle.

Stratégie 4.2 : Sensibiliser les candidats à l'émigration aux risques liés à la migration irrégulière

- Mener des campagnes d'information sur les dangers que représentent les migrations irrégulières, en particulier les risques encourus par les femmes et les mineurs non accompagnés (coûts élevés de transport/traversées en mer/passage des frontières ; exploitation ; mauvais traitements, violences, etc.).
- Développer l'information sur les alternatives aux migrations irrégulières qui pourraient également répondre au besoin de certains migrants, en soulignant notamment les possibilités de migration régulière (exploiter par exemple les programmes de migration temporaire).

Stratégie 4.3 : Favoriser et accompagner la réinsertion socio-économique des migrants (subsahariens) retournant volontairement dans leur pays d'origine

→ Soutenir l'élaboration (avant le retour) de projets personnels et professionnels pour les migrants retournant volontairement dans leur pays d'origine.

→ Collaborer pour développer l'accompagnement au départ volontaire des migrants sur les plans juridique et logistique.

→ Appuyer la mise en place des activités de réintégration socio-économique telles que la formation professionnelle et les AGR dans les pays d'origine.

Objectif 5 : Lutter contre les phénomènes de traite et de trafic des migrants au Maroc

Stratégie 5.1 : Renforcer la connaissance du phénomène par les acteurs clés

→ Développer une recherche-action sur le phénomène de traite au Maroc, en y associant les acteurs politiques et associatifs concernés, afin d'améliorer la connaissance du problème et cerner ses multiples manifestations.

→ Proposer ensuite des recommandations dans le domaine de la prévention, de la protection et des poursuites, tout en cherchant à engager les institutions et la société civile dans des actions menées en partenariat.

5 septembre 2007